

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2012

PROCES VERBAL

Présents : LUCAS – HENAFF - LAMANDE – DANIEL – LE BRIS - JEFFROY - FOURNIS- LE BERRE – PHILIPPE - LE BRIGANT - MORINIERE – PERES-RAVOUX - GUEHL - LE GALL – DAGORN – LE BIHAN – CADIOU - SUC.

Absents avec procuration : PETIBON donne procuration à HENAFF.

LOPES donne procuration à DANIEL.

BIANNIC donne procuration à FOURNIS.

Absent :

Secrétaire de séance : PHILIPPE.

Procès-verbal de la séance du 7 juin 2012 :

Mr LE BERRE précise que le pré-équipement prévu par avenant pour la piscine du Camping concerne un projet de « nage à contre-courant » et non une possibilité de « massage » comme indiqué au PV du 7 Juin.

Le procès verbal de la séance du 7 juin 2012 est adopté.

❖ LOTISSEMENT DE PONT AR PORTHEOUR – SEM DE LANNION TREGOR AGGLOMERATION

Le Maire propose d'établir un « cahier des charges » avant de confier à la S.E.M. la réalisation du futur lotissement et rappelle les éléments structurants de l'opération :

- 4 hectares disponibles pour la construction ;
- 20 logements par hectare ;
- 20 logements sociaux ;
- la Commune doit être associée aux décisions (choix du bureau d'études) ;
- cession de terrains aux opérateurs sociaux ;
- valorisation des espaces verts dans le cadre de l'opération ;
- réalisation de la voirie par le Syndicat de Voirie ;
- tarif souhaité par la Collectivité : 40€ H.T. le m².

Mr JEFFROY rappelle la volonté du Conseil Municipal d'accueillir des jeunes sur ce lotissement proche des écoles et dit avoir réalisé, avec son Collègue Bruno PHILIPPE, un sondage auprès de jeunes couples.

Le constat pour les 30/40 ans est le suivant :

- les maisons existantes représentent un budget élevé,
- les lots viabilisés sont souvent chers.

Le budget maximum est, en moyenne, de 150 000 € pour un logement neuf.

Les jeunes interrogés ne veulent pas acquérir de petits lots (type 500 m²) ; le choix se porterait plutôt sur des lots de 700 à 800 m².

Mr JEFFROY souhaite que le « cahier des charges » prenne en compte la notion de surface des lots (par exemple de 400 à 800 m²) et un prix maximum de 40€ H.T. le m². Il faut également envisager la possibilité de fixer un pourcentage de 30/40 ans pour l'attribution des lots.

Le Maire propose la création d'un groupe de travail qui se réunira en Septembre avant de rencontrer les représentants de la S.E.M.

❖ **LOTISSEMENT DE PONT AR PORTHEOUR – ACQUISITION DE TERRAIN - PROPRIETE KERLIRZIN ET MARTIN**

Le Conseil Municipal décide l'acquisition de la propriété KERLIRZIN :

- G1589 d'une contenance de 4 868 m²
au prix de 3,80€ le m², soit 18 498,40 € ;
- G1592 d'une contenance de 3 920 m²
au prix de 0,60€ le m², soit 2 352,00 € ;
- G85 d'une contenance de 4 556 m²
au prix de 0,60€ le m², soit 2 733,60 €.
- G882 d'une contenance de 7 335 m²
au prix de 0,60 le m², soit 4 401,0 €.

Le montant total est de 27 985,00 €

Mr KERLIRZIN conserve 2 lots à bâtir de 600 m² dans le futur lotissement.

L'Assemblée approuve également l'élargissement de la voie d'accès sur la rue du Moulin du Porjou ; Mr MARTIN Armel cède une bande de 3 mètres de largeur sur sa parcelle AH597 (185 m²) ; en contrepartie, il bénéficiera du raccordement E.U. pour deux maisons et d'une clôture sur son terrain.

❖ **SALLE DE SPORT MARCEL HAMON – ATTRIBUTION DES MARCHES AUX ENTREPRISES**

Le Maire expose que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 6 juillet pour l'attribution des lots après examen du rapport d'analyse produit par le Maître d'œuvre.

Les lots ont été attribués comme suit :

| Lot | Désignation du lot | Nom de l'entreprise | Montant H.T. |
|-----------------------|--|-----------------------|--------------|
| 1 | Démolitions – gros œuvre | La Maison du Bâtiment | 77 018,77 € |
| 2 | Charpente bois, menuiseries int & ext, cloisons plafonds | MOTREFF | 57 999,60 € |
| 3 | Etanchéité | DRONIOU | 48 662,88 € |
| 4 | Sols sportifs résine | Art Dour | 77 390,00 € |
| 5 | Revêtements de sols | LE TEUFF | 14 878,33 € |
| 6 | Peinture | LE GUEN Peinture | 6 524,00 € |
| 7 | Plomberie électricité | LE BIHAN | 36 023,77 € |
| Soit un total H.T. de | | | 318 497,35 € |

L'estimation du maître d'œuvre au stade du D.C.E. s'élevait à 315 000 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

Le chantier commencera en Septembre pour durer 6 mois.

❖ **ALLOCATIONS VETERANCE DES SAPEURS POMPIERS**

Le Conseil Municipal est favorable au versement de l'allocation vétéran. Le Montant n'a pas encore été communiqué par le S.D.I.S.

❖ **MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE DE 30% - MODALITES DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Le Maire annonce que le Sénat a abrogé le texte. Il n'y a pas lieu de délibérer.

❖ TAXE SUR LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE 2013

Le Conseil Municipal avait voté un taux de 8,12% en 2012. Le taux de 8,28% est unanimement retenu pour 2013.

❖ BUDGET PRIMITIF 2012 - MODIFICATIONS

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative suivante :

BUDGET PRIMITIF – COMMUNE

Section fonctionnement :

| | |
|---|--------------|
| - Article 673 titres annulés sur exercice antérieur | + 8 195.88 € |
| - Article 022 dépenses imprévues | - 6 195.88 € |
| - Article 773 mandats annulés | + 2 000.00 € |

Section d'investissement :

| | |
|---|--------------|
| - Article 21533 réseaux câblés | + 2 100.00 € |
| - Article 204158 Syndicat départemental d'électricité | - 2 100.00 € |

BUDGET ASSAINISSEMENT – DELEGATION DE GESTION

| | |
|---|--------------|
| - Article 673 titres annulés sur exercice antérieur | + 2 500.00 € |
| - Article 618 Divers | - 2 500.00 € |

BUDGET LOTISSEMENT DE PONT AR PORTHEOUR

| | |
|---|------------|
| - Article 658 charges diverses de la gestion courante | + 100.00 € |
| - Article 6015 terrains à aménager | - 100.00 € |

BUDGET CAMPING

| | |
|---|------------|
| - Article 74718 dotation et participation – Etat | + 260.00 € |
| - Article 673 titres annulés sur exercice antérieur | + 450.00 € |
| - Article 60631 fourniture d'entretien | - 190.00 € |

❖ REALISATION D'UN EMPRUNT

Le Maire expose qu'une consultation a été organisée (Crédit Agricole – Caisse d'Epargne – Crédit Mutuel) pour deux financements :

- 300 000 € sous forme de crédit relais FCTVA (remboursable à échéance 1 an),
- 197 000 € sur 12 ans.

Le Conseil Municipal retient la proposition de la Caisse d'Epargne pour le prêt de 300 000 € au taux fixe trimestriel 2,17 % sur un an et le Crédit Mutuel de Bretagne pour le financement de 197 000 € sur 12 ans (taux 4,06 – « profil » Commission d'engagement 0,15%).

❖ QUESTIONS DIVERSES

➤ Acquisition Terrain BLANDIN

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition du terrain de Mr BLANDIN d'une surface de 300 m² situé derrière Ti an Holl. Le prix est fixé à 23 000 €. Une modification budgétaire sera nécessaire.

➤ Réparation de la balayeuse de voirie

L'assemblée accepte de remplacer le moteur auxiliaire de la balayeuse (6 998€ H.T.).

➤ Aménagement foncier – marché complémentaire – Mission de M.O.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le « Marché complémentaire » proposé par la Sarl NICOLAS Associés. Le coût est de 8 200 € H.T.

➤ Centre nautique – Transfert entre les sections budgétaires

L'excédent de la section d'investissement est transféré en section de fonctionnement. Le montant transféré est de 31 881,51 €.

➤ Dotations d'Investissement Communautaire

La commune percevra cette année une D.I.C. de 20 021 €.

➤ Aménagement foncier – plantations – avenant au marché LUCIA :

Le linéaire sur talus est nettement diminué avec un avenant en moins value de 15 217,69€ H.T. Accord du Conseil Municipal.

➤ Régime indemnitaire – assistant de conservation

Un nouveau cadre d'emploi vient d'être créé dans la filière culturelle. Le Conseil Municipal décide la mise en place du régime indemnitaire. Il s'agit de l'Indemnité pour Travaux Supplémentaires (IFTS) et de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)

➤ Temps partiel – 60 %

Un temps partiel 60% est accordé à Mme DANIEL.

➤ Contrat de distribution d'imprimés – La Poste

Le bulletin municipal est distribué par la poste. Le montant est de 316,68 € H.T. pour 1 740 pièces.

➤ Aménagement foncier – cheminement le long du DOURON – Propriété HENRY

La Commune indemnise Madame HENRY pour l'intégration d'une partie de la parcelle J428 dans l'assiette d'un cheminement pour piétons ; le prix est à 0,60€ le m².

Il est par ailleurs proposé l'acquisition de la parcelle YH 180 d'une contenance de 1 835 m² au prix de 1 101 € (0,60€ le m²). Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte authentique pour la parcelle YH180.

➤ Saisonniers 2012 – Centre Nautique

Le Conseil Municipal décide l'ouverture d'un demi-poste supplémentaire pour le secrétariat accueil du Centre Nautique pendant 2 semaines.

➤ Compte Epargne Temps – Personnel communal

Le Comité Technique Paritaire a donné un avis favorable au projet de dispositif « Compte Epargne Temps » proposé par la Commune. L'Assemblée décide la mise en application du C.E.T.

➤ Convention S.D.I.S. – Disponibilité – Formation des Sapeurs Pompiers sur le temps de travail

Le Conseil Municipal adopte le projet de Convention du S.D.I.S. sur la disponibilité des Sapeurs Pompiers pendant le temps de travail.

➤ Contentieux PAUGAM/Commune – évacuation des eaux pluviales

Les époux PAUGAM contestent devant le Tribunal Administratif de RENNES la capacité du réseau d'eaux pluviales Communal à recevoir les Eaux Pluviales de leur propriété des 4 Chemins. Le Conseil Municipal autorise le Maire à défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal Administratif avec l'assistance du Cabinet DRUAIS/LAHALLE.

➤ Piscine du Camping Municipal – avenant EIFFAGE et DILLASSER

* Avenant au Marché EIFFAGE : + 2 447,67€

* Avenant au Marché DILLASSER : - 6 281,00 €

Accord du Conseil Municipal qui autorise le Maire à signer des avenants.

➤ Tarifs AN DOURMEUR – Saison 2012-2013

Le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants :

| Tarif | Abonnés | | Réservation max. J-1 | | Guichet | | Réduit |
|-------|---------|---------|----------------------|---------|---------|---------|---------|
| | Adultes | Enfants | Adultes | Enfants | Adultes | Enfants | Adultes |
| A | 17 € | 9 € | 22 € | 12 € | 25 € | 15 € | 20 € |
| B | 12 € | 6 € | 17 € | 8 € | 19 € | 11 € | 15 € |
| C | 8 € | 4 € | 12 € | 6 € | 14 € | 8 € | 10 € |
| D | Offert | Offert | 3 € | Gratuit | 3 € | Gratuit | 3 € |

Tarif enfant : moins de 18 ans

Réduit : groupes d'au moins 8 personnes, comités d'entreprises, intermittents du spectacle, demandeurs d'emplois et Plestinais.

➤ Evolution de l'emploi du temps de Mme BOUTEC – Création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à 90%

L'évolution des effectifs de la garderie nécessite du personnel complémentaire ; un complément de 15 minutes est accordé pour la plonge au restaurant scolaire. Le poste de Mme BOUTEC passe de 80 à 90 % d'un temps complet. Accord du Conseil Municipal pour la création au tableau des effectifs d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe 31.5/35^{ème}.

➤ Projet de réalisation de 7 lots à RUN ROUZ – Convention Commune/Consorts MICHEL pour les travaux ERDF

Le projet des Consorts MICHEL à RUN ROUZ nécessite des travaux d'extension du réseau électrique d'un montant de 3 459,00 €. Il est proposé la signature d'une convention qui prévoit le règlement des travaux par la Commune et le remboursement des frais d'extension par le pétitionnaire.

Accord du Conseil Municipal.

➤ Schéma vélo départemental – Convention Département/Commune

Le « Schéma vélo » ouvre un itinéraire le long des Côtes Normandes et bretonnes avec lien vers l'Angleterre en passant par les Iles Anglo-Normandes. Ce « Tour de Manche à vélo » doit être mis en service pour l'été 2013. Le circuit emprunte la Commune de Toul an Hery à Pont ar YAR en passant par Kerdréhoret – Kercoz – St Efflam – Le Grand Rocher.

Le Conseil Municipal autorise le Département à utiliser le domaine communal pour le « schéma vélo ».

➤ Modification du PLU zone de Pont ar Porthéour

Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer la procédure de modification du P.L.U. (zone 2NAca de Pont ar Porthéour). Une concertation sera organisée selon l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme. Le dossier sera soumis à enquête publique.

➤ Gendarmerie – renforts d'été

La brigade de proximité de PLESTIN-les-GREVES recevra 2 réservistes du 7 Juillet au 26 Août 2012.

➤ Dossier piscine – Thermique solaire – Subvention ADEME

La subvention sollicitée auprès de l'ADEME n'est pas accordée.

➤ centre Nautique – séances de l'école élémentaire

Le Conseil confirme la gratuité pour l'école élémentaire de 8 séances de Septembre/Octobre au Centre Nautique.

➤ Demande de subvention - FLAREP

Une rencontre nationale est programmée à Kérallic autour des langues régionales à l'école publique en Octobre 2012. Le Conseil Municipal offrira un pot de bienvenue et accorde une subvention de 500 €.

➤ Demande de subvention – O.M.S. Trail des chapelles

L'Assemblée Communale accorde une subvention de 800 € à l'Office Municipal des Sports pour l'organisation du Trail des chapelles.

➤ Demande de subvention ECPPT

Mr LE BRIGANT présente la demande de subvention de l'ECPPT qui participe au championnat de France de VTT à BAGARD (30) en Juillet 2012. 18 licenciés sont engagés dans cette compétition. Le Conseil Municipal accorde une subvention de 500€.

➤ Signalétique pour l'Espace AN DOURMEUR

Le Conseil Municipal échange sur la mise en place d'une signalétique plus visible pour l'espace AN DOURMEUR.

Fin de la séance à 21h05

Le Maire

A. LUCAS

